

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2024 – 127 du 16 juillet 2024.

<u>Objet</u>: Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement sur le territoire de Vouvray dans le cadre de travaux d'enrobé à chaud par l'entreprise COLAS.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02/03/1982, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.21, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;

Vu la demande de l'entreprise COLAS en date du 15 juillet 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules afin de permettre les travaux cités en objet,

ARRÊTE

Article 1: Sur une journée (à déterminer par COLAS) entre le 22 et le 26 juillet 2024, afin de permettre des travaux d'enrobé à chaud sur le territoire de la commune de Vouvray par l'entreprise COLAS, la circulation se fera sur chaussée rétrécie ou sera interdite avec déviation, et le stationnement sera interdit à hauteur du chantier.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur site. La signalisation nécessaire de chantier sera mise en place par le permissionnaire conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation routière, à ses frais et sous sa responsabilité.

Article 3: Le présent arrêté sera transmis à l'entreprise COLAS, la Gendarmerie de VOUVRAY, M. le Commandant du Centre de Secours n°23.

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le : 16 juillet 2024

Fait à Vouvray, le 16 juillet 2024.

Le Maire,

Brigitte PINEAU